

plus, s'ils avaient à payer \$15, ce ne devait être que dans un cas critique qui pourrait difficilement arriver. Sous ces circonstances, les cultivateurs n'ont pas hésité à prêter leur appui à cette institution canadienne; mais, comme nous l'avons déjà dit, ils ne croyaient pas compter sur l'imprévuance d'agents plus disposés à obtenir le pourcentage des primes d'assurance qu'à accepter des risques qui plus tard devaient mettre cette compagnie dans un embarras difficile à contrôler.

Si au lieu d'induire nos cultivateurs à placer leurs épargnes dans de semblables institutions, on les eut portés à souscrire à l'établissement d'une *Banque de crédit agricole*, cette spéculation eut été plus profitable et leur argent moins en danger de se perdre. La leçon est assez forte pour que l'on puisse s'en souvenir longtemps. Pour le moment, il faut bien qu'ils se résignent au malheur qu'ils viennent de subir, et à en accepter les pénibles conséquences. Les directeurs de cette institution sont les premiers à les déplorer, et le fardeau leur est d'autant plus lourd qu'ils y ont engagé personnellement des sommes considérables.

Les directeurs ont convoqué une assemblée de tous les actionnaires. Cette assemblée a eu lieu à Québec le 19 juillet courant.

M. J. B. Renaud, président de cette compagnie d'assurance, expliqua en ces termes le but de l'assemblée :

" Nous vous avons réunis, dit-il, pour vous soumettre l'état de nos affaires, et vous faire accepter la ligne de conduite que nous, les directeurs, avons cru devoir adopter dans votre intérêt. Des maheurs terribles sont venus fondre sur nous depuis le commencement de notre existence : le fléau des incendies a exercé des ravages avec une persistance inouïe. Nous avions l'espoir qu'après le feu de St. Hyacinthe, l'an dernier, nos épreuves étaient terminées; mais la providence en a décidé autrement. Le feu de St. Jean N. B. vient de faire à notre institution une brèche immense. Il s'agit, messieurs, de faire face aux événements douloureux qui nous atteignent tous indistinctement. Le malheur est grand et ses conséquences pour un grand nombre des actionnaires seront orueles. Nous le savons, plusieurs ont mis ici toutes leurs épargnes; les cris de douleurs que nous avons entendus, depuis quelques temps, nous ont aussi déchiré le cœur. Nous souffrons avec vous, messieurs, et bien des nuits, depuis le 17 juin, ont été témoins de nos inquiétudes. Mais que voulez-vous, le malheur est inévitable, il nous a atteints. Il s'agit de prendre les moyens de sortir le plus promptement de notre position.

" Pour cela, nous vous prions de payer le plus tôt possible les versements demandés, afin que nous fassions honneur à nos engagements. Une fois nos dettes payées, nous déciderons si nous devons continuer les affaires ou non. Pour le moment, voici la détermination où le bureau de direction en est venu : Nous cessons toutes nouvelles transactions; nous allons diminuer nos risques actuels autant que faire se pourra; et quand nous aurons payé nos pertes, nous nous réunirons de nouveau pour décider ce qu'il y aura à faire.

" Il est mieux que nous réglions nous-mêmes nos affaires que de fermer immédiatement nos portes, et que de mettre notre succession entre les mains d'un syndic. Par ce dernier genre de liquidation nous nous exposerions à de plus grands sacrifices.

" Voilà, messieurs, les quelques remarques qu'il était de notre devoir de vous faire. Le rapport des directeurs va vous être lu, et si quelqu'un d'entre vous désire des explications ou des renseignements, vous serez les bienvenus et

satisfaction vous sera donnée."

Après une assez longue et très vive discussion, on en est venu à adopter les vues énoncées par M. le Président.

On a aussi adopté une résolution à l'effet d'obliger les directeurs de publier et de distribuer aux actionnaires, tous les six mois, un rapport donnant le montant des sommes reçues et payées par la compagnie.

Il est à espérer que, dans l'intérêt des actionnaires, cette compagnie continuera les affaires. Nous avons l'exemple d'autres compagnies qui ont eu à subir de semblables épreuves, notamment lors des grandes conflagrations qui eurent lieu à Québec, et qui grâce à l'énergie de leurs directeurs, ont été remises à flot. Il en sera ainsi de la compagnie d'Assurance Stadacona, si elle reçoit tout l'appui qui lui est si nécessaire. De leur côté les directeurs doivent agir avec prudence et circonspection. Ils doivent surtout établir une enquête minutieuse à l'égard de leurs employés et les rendre responsables de leurs malversations, si toutefois il y a eu malversation, comme on l'a insinué dans le public. Il faut que les actionnaires sachent et soient convaincus si les affaires ont été bien ou mal administrées de la part des employés de cette institution. Cette enquête devrait se faire par un comité en dehors de la direction. C'est le vœu que nous avons entendu exprimer par un grand nombre d'actionnaires de cette compagnie.

— Le 12 de juillet, plusieurs de nos villes de la Péninsule du Canada ont été témoins de scènes les plus outrageantes de la part de fanatiques protestants, à l'égard de notre religion. Notamment à Montréal où cette clique qui a nom *Orangiste*, voulait se donner le luxe d'une procession, afin de rappeler au souvenir des irlandais catholiques ces scènes hideuses qui eurent lieu au 16^e siècle, où l'on procédait en Irlande à la ruine des villages et de paroisses entières, à l'incendie des églises catholiques, et au massacre des prêtres et des religieuses de nos couvents, au chant de ces mêmes airs de musique que l'on devait faire entendre dans les rangs même de cette procession à Montréal.

Cependant, grâce aux amis de l'ordre, ainsi qu'à nos sociétés nationales, protestantes comme catholiques, on a réussi à empêcher cette infamante et odieuse procession. Sans quelques têtes chaudes comme il s'en trouve dans les écrivains orduriers du *Witness* et de journaux qui se plaisent à reproduire les écrits de ce journal impie, on n'aurait pas eu malheureusement à constater un meurtre ce jour là. Les funérailles de ce jeune homme, qui ont eu lieu le 16, ont donné aux orangistes occasion à une immense procession; ils ont profité de ce lugubre prétexte pour offrir ce jour là, aux yeux du public, une provocation par le déploiement de hideux drapeaux, et par ces airs de musique tels que "*The battle of the Boyne*" et du "*Croppies, lie down* (chiens catholiques, courbez-vous!)." Malgré ces provocations de *no surrender* (pas de quartier), grâce à nos volontaires qui étaient sous les armes, on n'a pas eu à déplorer de nouveaux meurtres.

Pour l'information de nos lecteurs, nous donnons ici l'origine des orangistes, que nous devons à un correspondant du *Pionnier de Sherbrooke* :

" Lorsque Henri VIII roi d'Angleterre se fut séparé de la communion du Pape de Rome, parce que celui-ci ne voulut pas lui permettre d'épouser une deuxième femme du vivant de son épouse légitime, cette malheureuse nation de l'Angleterre se sépara si violemment de Rome, que jamais elle ne permit depuis à aucun Roi ou Reine Catholique de la gouverner, excepté à la Reine Marie, fille de Henri, et à Jacques II. Ce Jacques, qui succédait à plusieurs Rois qui